haute notoriété dans le monde industriel. Sous son habile direction, la société de Courrière avait pris un très grand développement, sa mort lui sera un vide difficile à combler.

BELGIQUE

Mouscron. — Le dimanche, 13 juillet, et le lundi, 14, la *Fanfare Ste-Cécile*, de Mont-à-Leux, se rendra à Oudenbourg, près d'Ostende, pour y donner un concert.

Menin. — *La procession* doit avoir lieu aujourd'hui dimanche à dix heures comme les autres années, elle promet d'être très brillante.

Estaimpuis. — Aujourd'hui, dimanche c'est le carrousel annuel. 250 francs de prix en espèces seront offerts aux vainqueurs. — Comme les années précédentes la kermesse sera brillante.

Les courses et les concours hippiques d'Ypres viennent d'avoir lieu au milieu d'une affluence considérable. Le soleil qui s'était retiré vers midi et avait fait craindre le mauvais temps, s'est enfin décidé vers 2 heures à égayer cette reunion.

A 2 heures, 16 sous-officiers de l'école d'équitation, sous le commandement de M. le sous lieutenant Haegeman leur instucteur, ont exécuté des mouvements d'ensemble, qui ont soulévé les applaudissements de toute l'assistance.

A 3 heures ont commencé les courses.

1re Epreuve, course plate handicap par distance, 6 chevaux inscrits, 4 partants.— *Hedon*, à M. de Lichtervelde gagne d'une longueur sur *Chamillac* à M. le baron Van Loo qui arrive second suivi de très près par *Lioba* à M. Maurice de Hemptinne.

2me Epreuve, Internationale au trot monté handicap, 12 chevaux inscrits, 8 partants. — 1er, *Odette*, à M. Singiers, *La Mecque II*, au baron Mestdagh ; 2e, *Matinois*, à M. Lodens.

3e Epreuve, Course plate à réclamer : 5 chevaux inscrits, 3 partants. — *Lady Raye*, au baron Van Loo et *Toodles* à M. de Lichterveld, tiennent tous les deux la tête, et se disputent vivement le prix, enfin *Lady Raye* l'emporte d'une demi-longueur sur *Toodles* classée seconde.

4e Epreuve. Course internationale au trot attelé Handicap : 6 chevaux inscrits, 4 partants. — 1er prix, *Monarques*, à M. J. Leclercq après avoir dépassé *Vivian*, conserve la tête pendant toute la course ; 2e, *Vivian*, à M. Callaert ; 3e, *Zoulou*, à M. Herbau.

Avant cette course, le jockey conduisant *Pas de Chance II* à M. E. Lambert, fut jeté en bas de sa voiture, son cheval s'étant emporté, lorsqu'il faisait le tour d'essai ; on le transporta dans une maison voisine où un médecin arriva de suite et constata qu'il n'avait que de légères contusions. Le cheval continua sa course effrenée pendant 3 tours ; il fut arrêté par quelques gendarmes.

A 5 heures commence le concours hippique pour les officiers, 20 concurrents, 9 obstacles à sauter. — 1er prix, M. le lieutenant P. de Borchgrave, élève de l'école d'Ypres, montant *Antiquaire*; 2e, M. le sous-lieutenant Gaston du Roy, du 1er guide, montant *Gustave*; 3e, M. le sous-lieutenant Albert du Roy, du 1er guide, montant *Dublin*. Un flot de rubans à M. le sous-lieutenant Breiver, montant *Mouche*.

A 6 heures, 32 sous-officiers, commencent à concourir.

9 obstacles à sauter, (sans étriers). 1er prix une montre en or, Vandenberghe, maréchal des logis ; 2e prix, une montre en argent, Joos, maréchal des logis ; 3e prix, une montre en nickel, De Thier, maréchal des logis.

A 7 heures tout était terminé, chacun s'est retiré enchanté de son après-midi.

Courtrai. — Le tribunal correctionnel de Courtrai vient de rendre les jugements suivants :

Mathilde Vandenbussche, 3 mois, conditionnellement, et Louise Vandewalle, 2 mois, conditionnellement, toutes deux à Harlebeke, pour vol domestique et co-auteur; Pierre Sintobin, Jules Sintobin, François Sintobin, Cyrille Sintobin, Henri Verbrugghe, Charles Castelein, Jean Ghekiere, Edouard Boudri, tous à Rumbeke, le 1er 3 mois et 8 jours, les autres chacun 3 mois, conditionnellement, pour coups et bris mobiliers.

Charles Segaert, Heestert, 200 fr. et 100 fr. pour délit de chasse; Octavie Couvreur, Roulers, 8 jours et 26 fr. pour calomnie; Gustave Deplae, 8 jours, conditionnellement, Sidonie Viaene, 26 fr., conditionnellement, Joseph Vercruysse, par défaut, 15 jours, tous trois à Mouscron, pour coups et ivresse; Emile Seynaeve, Courtrai, 50 fr., pour coups et attentat aux mœurs; Jules Alleman, Joseph Alleman, Céline Alleman, à Roulers, Henri Berteloot, Charles Berteloot, Amand Berteloot, à Rumbeke, chacun 26 fr., conditionnellement.

Camille Vandemeulebroucke, Avelghem, 8 jours, conditionnellement, pour vol ; Théophile Bogaert et Camille Bogaert, Courtrai, chacun 26 fr. pour coups : Florimond Verscheure, Mouscron, 1 mois, pour coups ; Jules Windels, 26 fr., conditionnellement, Clémence Windels, 15 fr., conditionnellement, tous deux à Mouscron, pour coups ; Cyrille Ferlin, Lauwe, 8 jours et 26 fr., pour menaces, et 26 fr. pour port d'armes prohibées ; Henri Deschamps, Tourcoing, 26 fr., conditionnellement, pour coups.

Charles Gotelaere, Morquette, par défaut, 3 mois, 100 fr et 5 fr. ; Jules Descheemacker, Meulebeke, par défaut, 3 mois et 5 fr. pour rébellion, coups et ivresse ; Isidore Vandorpe, Roubaix, deux fois 8 jours, 10 fr. et 1 fr. pour coups, outrages, injures et ivresse ; Cyrille Demeyer, Harlebeke, par défaut, 8 mois, 100 fr. et 15 jours pour rébellion et coups, et 5 fr. pour ivresse, avec arrestation immédiate; Cyrille Demeyer, Harlebebe, 2 mois pour rébellion, 15 fr. pour bris, 15 fr. pour bruit nocturne et 5 fr. pour ivresse.

Jules Lagaisse, par défaut, 15 fr. et 26 fr. ; Gentil Dejonckheere, 8 jours, tous deux à Waereghem, pour violation de domicile et bris de clotures ; Jules Lagaisse, Waereghem, 8 jours pour bris de clotures ; Adolphe Vercammer, Ousselghem 8 jours, pour coups et blessures ; Hilaire Delagrainge, 26 fr., et Léonard Delagrainge, par défaut, 8 jours, tous deux à Ousselghem, pour coups et blessures; Raymond Delbaere, Jules Deltour, Achille Debouvry, Cyrille Sevs, à Courtrai, chacun 1 mois, conditionnellement, pour coups et blessures.

Charles Havart, 8 jours, Pierre Vanneste et Adolphe Vandenlende, chacun 26 fr., conditionnellement, tous trois à Dottignies, pour coups et blessures; Polydore Vandecasteele, Gustave Dekyvere, Ivon Demeyer, Constant Deghezelle, Camille Bischop, tous à Heule, chacun 1 mois et 50 fr. pour coups et blessures, et 3 mois et 50 fr. pour coups sur la police.

Henri Simoen, Moorslede, 15 jours, conditionnellement, pour vol; Léon Dewaeghemaker, Roulers, 2 mois et 50 fr. et Lucie Feys, Halluin, par défaut, 15 fr., pour coups, blessures et injures; Sophie Samyn, Ingelmunster, 2 fois jours et 50 fr., pour débit de boissons dans une maison de prostitution; Charles Verlaeghe, Meulebeke, 1 mois, pour coups et blessures.

Aloïse Bergeman, Oostnieuwkerke, 15 jours et 26 fr. pour menaces et ivresse ; Sylvain Vercoute, Tieghem, 15 jours et 26 fr. pour outrage et ivresse ; Gustave Ghekiere, Rumbeke, 26 fr. pour coups et blessures; Pierre Verhaeghe, Courtrai, 8 jours pour coups et blessures.

Edmond Huyghe, Roulers, 8 jours et 26 fr. pour outrages, 5 fr. pour ivresse; Charles Maes, Roulers, 8 jours et 26 fr. pour outrages; Emile Vermant, Moen, 26 fr., conditionnellement, pour coups et blessures; Joseph Vanmoen, Iseghem, 1 mois, pour coups et blessures, et 10 fr. pour bris de clôture et mobiliers; Jules Desmet, Courtrai, 1 mois, 2 mois et 26 fr., 15 jours et 15 francs, pour coups et blessures, menaces, bris de clôture et de mobilier.

Edmond Caby, St-Genois, 8 jours et 26 fr., pour calomnies; Gustave Santy, 1 an, 50 fr. et arrestation immédiate, et Homèoe Vandecasteele, 15 jours, tous deux à Roulers, pour coups sur la police et rebellion; Custave Santy, Roulers, 3 mois et 50 fr. pour calomnie.

Vols à la tire. — Deux ménagères faisant leurs provisions au marché de Courtrai, ont été dérobées de leur porte-monnaie. L'un contenait environ 16 fr. Les auteurs sont inconnus.

Horrible crime à Arendoncq. — On a découvert, avant-hier, dans un bois de la propriété dite : « les 600 hectares, » le cadavre du brave garde-chasse Godefroid Anthonis, dit « Spores Frie », parti dimanche matin pour sa ronde habituelle et assassiné par trois coups de fusil.

L'arme que la victime portait sur elle a disparu; le cadavre était déposé dans un petit fossé et couvert d'herbes de bruyère.

M. Anthonis, un employé exemplaire, un bon époux et un noble cœur, est frappé à la force de l'âge; il laisse une veuve éplorée avec huit enfants, dont le plus jeune n'a que neuf mois.

Le parquet de Turnhout a fait une descente sur les lieux du crime.

Tout porte à croire que le malheureux garde Anthonis a été frappé par des contrebandiers.

Ce qui donne un fond de vraisemblance à ce fait, c'est la déclaration d'un des fils du garde Jacobs, qui affirme avoir constaté la présence de vingt ballots de tabac fraudé, caché dans le même bois où le cadavre du garde-chasse Anthonis a été retrouvé.

Probablement la victime a eu une rencontre avec les fraudeurs de cebutin, et ceux-ci se croyant trahis ou perdus, ont assassiné le pauvre garde pour se sauver.

A la suite de cette déclaration du fils Jacobs, la justice va porter ses investigations dans ce sens; des perquisitions vont être opérées dans différents magasins de tabac de la contrée, afin de mettre la main sur les fraudeurs de ces paquets de tabac, qui ont été enlevés dudit bosquet dans la nuit de dimanche à lundi. L'arme du garde n'a pas encore été retrouvée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 7 juin.* — Jeanne Nelliez, rue de Soubise, 14. — Marie Mesure, rue Paul Bert, 5. — Odile Hooreman, rue de l'Epeule. — Marie Parent, rue de la Vigne. — Palmyre Her, rue de Lannoy, 336. — Germaine Ryselandt, rue Molière. *Mariages.* — Jean-Baptiste Derbaudringhien, 25 ans, trieur à Tourcoing, et Anna Baty, 23 ans, journalière, rue de l'Alma, 7, cour Deleporte. — Augustin Weymans, 26 ans, apprêteur, rue du Gros-Saule, 4, et Marie Carson, 21 ans, soigneuse, rue de la Paix. — Arthur Dufos, 31 ans, rentreur, rue de l'Ommelet, 57, et Léopoldine Cuvelier, 28 ans, repasseuse, rue de Crouy, 39. — Jean-Baptiste Rasson, 25 ans, rentreur, rue Labruyère, 59, et Domitilde Gilleron, 24 ans, soigneuse, rue de Sully, 29 — Emile Dereeper, 26 ans, tailleur d'habits, rue d'Inkermann, 17, et Maria Lecoutre, 19 ans, demoiselle de magasin, Grande-Rue, 10 bis. — Jean Devos, 63 ans, décroteur, rue du Collège, et Marie Hieronsens, 55 ans, cabaretière, rue Christophe-Colomb. — *Déclarations de décès du 7 juin.* — Ernestine Duilis, 28 ans, rue de Beaumont. — Alphonse Drubbels, 25 ans, cour Tonneau, 2. — Edouard Massé, 1 an, rue du Tilleul. — Félicité Philips, 71 ans, rue Watt. — Georges Delneufcourt, 7 mois, rue Descartes. — Gheysens, présenté sans vie, rue de Béthune, 3. — Georges Dufresne, 5 mois, rue Richard Lenoir. — Clémentine Agache, rue de l'Epeule. — Louis Spender, rue Charlemagne, 69.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 1er au 6 juin.* — Alphonse Wolmel, Petit-Courtrai. — Henri Nottebaert, Bois-de-Chêne. — Marie Marteus, rue de Rolleghem. — Marie Vanzelen, Haut-Judas. — Emma Adams, Risquons-Tout. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Parmentier, 22 ans, compositeur typographe, à Mouscron, et Maria Herman, sans profession, à Dottignie. — Emile Nuttin, 29 ans, facteur des postes, à Luingne, et Hermance Stael, 27 ans, sans profession, à Mouscron. — Henri Desmet, 23 ans, menuisier, à Mouscron, et Flore Nuttens, 25 ans, couturière, à Mouscron. — *Déclarations de décès du 1er au 6 juin.* — Jules Castel, 3 mois, Risquons-Tout. — Albert Maurat, 9 mois, rue des Brasseurs. — Emile Malfrére, 7 mois, rue du Dragon. — Marguerite Vermeulen, 16 ans.

TEMPLEUVE-NORD. — *Déclarations de naissances du 31 mai.* — Bernard Paux, hameau de la Lesmes. — *Publications de mariages.* — Charles Chrétien, 26 ans, cultivateur, et Godelive Desmons, 36 ans, cultivatrice — *Déclarations de décès du 2 juin.* — Adolphe Chocroux, 63 ans, hameau de Bonnance.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 7 juin.* — Jean-Baptiste Equinet, rue du Caire. — Joseph Herbé, rue du Coeur-Joyeux. — Victor Hus, rue des Carliers. — *Publications de mariages.* — Camille Carrette, 23 ans, modeleur, et Céline Guillerme, 33 ans, raitacheuse. — Camille Deleplanque, 35 ans, fileur, et Marie Leclercq, 27 ans, ratacheuse. — Arthur Bourgeois, 28 ans, cordonnier, et Rosalie Detollenaer, 22 ans, tricotteuse. — Henri Lemaire, 29 ans, employé de Banque, et Zulmée Defraye, 24 ans, sans profession. — Adolphe Cauchy, 22 ans, chaudronnier, et Julie Debruysschère, 21 ans, sans profession. — Corneille Dons, 26 ans, chaisier, et Marie Jeannelle, couturière. — *Mariages.* — Ferdinand Demulder, 22 ans rattacheur, et Adèle Lambaere, 22 ans, redoubleuse. — Eugène Kimme., 30 ans, ajusteur, et Roseline Bachoul, 1 ans, soigneuse. — Charles Flament, 23 ans, perruquier, et Marie Omez, 23 ans moulineuse. — Amédée Deswarte, 43 ans, broyeur, et Marie Leroux, 25 ans, sans profession. — Adolphe Hindryck, 28 ans, débourreur, et Céline Merlier, 19 ans, soigneuse. — Emile Cornet, 23 ans, fileur, et Maria Tielon, 18 ans, soigneuse. — *Déclarations décèdes du 7 juin.* — Oscar Vandaele, 4 mois 20 jours rue du Brun-Pain. — Jean Loeuilleux, 3 ans 7 mois, rue Auber. — Edouard Prévos, 60 ans, 9 mois, rue Nationale, Hopital-Civil. — Alphonsine Leclercq, 19 jours, Pont de Neuville.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 29 mai au 7 juin.* — Néant — *Déclarationsde décès du 29 mai au 7 juin.* — Jean Gilbert, 58 ans, la Longuecourt. — Louis Suing, 75 ans, le Cuillon.

BOUSSECOURS. — *Déclarations de naissances du 30 mai au 7 juin.* — Léon Rousselle, Chemin des Vaches. — Martha Meurisse, la Basse-Ville. — *Déclarations de décès du 30 mai au 7 juin.* — Alphonse Titecat, 26 mois, les Bois.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROGÉ-DUBAR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur César ROGÉ, veuf de Dame Sophie DUBAR, décédé à Roubaix, le 6 juin 1890, à l'âge de 75 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, angle des rues de la Fosse-aux-Chênes et Saint-Antoine, à 3 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille HESPEL-MAZURELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Flore MAZURELLE, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, décédée à Roubaix, le 6 juin 1890, dans sa 38e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carette, 19.

Les amis et connaissances de la famille LEMAIRE-DHELLEMMES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste LEMAIRE, décédé à Roubaix, le 6 juin 1890, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mons, 118.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 juin 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Denis-Désiré-Joseph HUBAUX, teinturier, décédé à Roubaix, le 8 juin 1889, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 9 juin 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin-Louis WARREM, époux de Dame Alphonsine-Louise DENY, décédé à Roubaix, le 30 avril 1890, dans sa 64e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 9 juin 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Elie MAEGHERMAN, épouse de Monsieur Isidore STOOPS, décédée à Roubaix, le 22 avril 1890, dans sa quarante-deuxième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Ce qu'on perd en chemin de fer. — M. Irissou, sous-inspecteur des domaines, va vendre aux enchères, du 18 au 28 courant, à Paris, un certain nombre d'objets oubliés sur la ligne du Nord depuis six mois.

La nomenclature de ces objets est assez amusante. On voit d'abord qu'il a été oublié septs parapluies et quatre cents cannes. Viennent ensuite près de deux cents couvre-chefs, tant d'hommes que de femmes — faut-il avoir peu de tête pour oublier tant de chapeaux !

Un vélocipédiste a oublié son vélocipède. Un voyageur a oublié un paquet de lames de sabres pesant trente-sept kilogrammes.

Dans un colis. — Sinistre trouvaille. — En juin dernier, M. T..., commissionnaire en vins, à Narbonne, très honorablement connu dans la région, expédiait une caisse d'échantillons de vins à un négociant de St-Etienne. Cette caisse est restée en souffrance à la gare, car, chose bizarre, le destinataire n'a jamais reçu de lettre d'arrivage, pas plus d'ailleurs que l'expéditeur n'a été avisé de la non livraison de son colis.

Quand le délai d'un an au bout duquel les compagnies ouvrent les colis non réclamés fut écoulés, c'est-à-dire, avant-hier, on ouvrit la caisse de M. T... et on ne fut pas peu surpris d'y trouver, au lieu des échantillons de vins qui y étaient primitivement, une tête de femme.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a immédiatement saisi le parquet de Paris, et c'est M. Atthalin qui a été chargé de percer le mystère qui enveloppe ce nouveau colis funèbre.

Les étudiants russes à Paris. — Extrait d'un article du *Figaro* :

« Tout ce monde-là vit avec la plus stricte économie, car les ressources sont minimes. Soixante, quatre-vingts, cent francs par mois, sur lesquels il faut payer les inscriptions; on voit ce qui reste pour le vivre, le couvert et le costume ! Et encore sur le papier-monnaie que les parents envoient de Russie, il y a un change quelquefois onéreux à payer.

» C'est à cause de cette pauvreté qu'on a choisi les côtés de la Glacière, Saint-Victor, Croulebarde, où l'on n'est pas trop éloigné des Facultés et où la vie est à bon compte.

» Voici comment on procède. Quand un étudiant — ou un réfugié — arrive, il avertit ses compatriotes. Il y a je l'ai dit, deux Sociétés, la Société polonaise et la Société russe. Celle à laquelle il s'adresse s'occupe de le caser. Les camarades lui trouvent une chambre dans les cent et cent cinquante francs par an.

» Il apporte avec lui son mobilier, c'est-à-dire des peaux et des couvertures pour coucher. S'il est riche, en arrivant, il achète une chaise de paille et un lit ; s'il n'en a pas les moyens, il fait comme Mlle Eroquine et d'autres, il couche par terre, en attendant d'avoir économisé sou à sou l'argent d'un sommier.

» S'il est tout à fait pauvre, on le place avec un autre camarade, également peu fortuné, dont il partage la demeure — et la misère.

» Il n'est pas rare de voir ainsi accouplés deux hommes ou deux femmes qui ne paient par cemoyen que 50 à 60 fr. de loyer par an.

» J'ai visité quelques-unes de ces chambres communes. C'est navrant, indescriptible.

» Pour la nourriture, le Russe — étudiant ou réfugié — procède également avec la plus grande économie.

» Peu gourmet par la nature, habitué à manger du pain noir et des choux — la viande est un luxe qu'on ne se permet qu'une fois par semaine — la qualité des mets lui importe peu, il n'a besoin que de la quantité.

Il s'arrange donc en conséquence, se remplissant l'estomac de pain acheté au rabais du pain de munition, déchet des restaurants, croûtes, etc., — et de thé fait avec les « tablettes » apportées de Russie. Quand il veut faire un repas plus substantiel, il va à l'une des deux pensions où on lui sert à bon marché les plats nationaux.

» La plus importante de ces deux pensions est la « Pension des Etudiants » ou « Pension Polonaise », tenue par M Kock, 20, rue de la Glacière. Elle est au fond, tout au fond de la troisième cour, assez spacieuse, propre, mais peu luxueuse.

» On y a vue sur les jardins d'une communauté religieuse et qui réjouit un peu ces pauvres gens étiolés par l'étude dans leurs galetas sans lumière et sans air. Elle compte environ soixante à quatre-vingts habitués. Ils ne font qu'un repas par jour, le dîner.

» Pour les uns le dîner a lieu à midi, et le soir ils prennent le thé pour les autres, il a lieu à cinq heures. Quelle que soit la catégorie le prix de la pension est le même, basé seulement sur la nature des plats et variant de 22 à 30 francs par mois.

» Le prix de chaque plat ne dépasse pas 20 centimes. On peut donc prendre un potagé gras, qui coûte 15 centimes; un plat de viande 20 centimes; un copieux plat de légumes, 15 centimes; et 20 centimes de pain. En tout quatorze sous. Reste la boisson, vin, bière ou, ce qui arrive souvent, de l'eau.

» A noter. Ceux qui viennent manger « à la carte » et qui ne peuvent payer comptant, inscrivent eux-mêmes sur un livre le montant de leur dette, qu'ils règlent quand l'argent leur arrive.

» L'autre pension, rue Flatteurs, compte beaucoup moins de clients.

» Dans l'une comme dans l'autre, le mets qui fait la partie fondamentale du menu quotidien est la « kacha », gruau de sarrasin au lard. J'en ai goûté, j'avoue que pour un palais parisien c'est un peu raide, mais ça « bourre ». Pour quatre sous on peut en avoir assez pour attendre au lendemain. »

VARIÉTÉS

LE MARIAGE

Lorsqu'une détermination quelconque fait l'objet de nos préoccupations, il se fait instantanément en nous un appel général de toutes nos facultés, le cœur, l'imagination, le jugement, la volonté; la raison, se joignant à l'esprit pratique, se disputent tour à tour la parole: chacune d'elles fait valoir ses droits, ses prétentions, et si l'une n'est pas satisfaite la détermination est ajournée.

Dans un second examen, les facultés intellectuelles et morales pourront se faire des concessions, mais elles ne se dessaisiront pas de leurs droits.

L'accord parfait après plaidoirie et discussion sera le résultat de la bonne entente habituelle et de la réflexion.

Il y a un tel enchainement entre nos facultés que le mécontentement de l'une produit celui de toutes les autres.

Pendant cette lutte où chacune revendique ses titres, nous éprouvons un trouble salutaire dont le degré nous révèle l'importance de la décision à prendre. Cette surexcitation se prolongera quelquefois des heures, et même des jours; le calme sera le signe de l'accord parfait...; la détermination est prise, nous lui avons donné une cause raisonnable, un but louable en apparence ou en réalité.

Nous soumettons tout à ce tribunal intérieur dont nous sommes les juges, nos facultés, les avocats de bonne cause, et nos faiblesses, nos inclinations, les avocats de mauvaise cause.

Qu'il s'agisse d'un voyage, d'une question d'intérêt, d'une vente, d'un achat, d'une visite à donner ou à recevoir, le tribunal est ouvert et nous sommes tous nos propres justiciers. Nous aurons toujours soin de donner à nos facultés un accord sans lequel il n'y aurait point de paix pour nous.

Si le trouble nous agite trop profondément, nous prendrons la nuit pour conseillère. Si nous craignons de nous tromper, nous consulterons le passé et l'avenir, nous nous associerons les pensées de ceux qui nous aiment ou nous portent intérêt, nous pèserons judicieusement toutes choses. . . .

. . . . . .

Un esprit droit, un jugement solide, une raison saine se trompent rarement sur la tournure d'une question matérielle, et la chance qui semble être la compagne inséparable de la vie de certains individus n'est que le résultat de leur droiture et de leur jugement.

Dans les questions matérielles, l'avantage est au plus habile... Il n'en est pas de même des questions de cœur, là, il n'y a plus de réflexion ni de sagesse, tous les hommes sont faibles devant les entrainements de leur cœur !...

De cette faiblesse résulte malheureusement pour la plupart d'entre nous un sort auquel il n'y a pas de réparation possible, pas de receurs en grâce ! C'est ainsi que nous sacrifions quelquefois notre existence à un entrainement d'une heure, à une passion d'un jour !...

S'il est une détermination dont nous devrions peser toutes les circonstances, pour laquelle nous devrions faire appel à notre raison, c'est celle qui concerne le mariage !... Il n'y a pas au monde une décision plus grave et il n'y en a pas une que nous traitions plus légèrement... heureux... bien heureux, ceux qui ne se trompent pas dans la légèreté avec laquelle ils jugent une chose dont dépend le bonheur ou le malheur de la vie... le charme ou la tristesse de l'existence et peut être le salut...

Le cœur ne devrait pas intervenir dans les choses qui le concernent, nous devrions lui imposer silence ou du moins le mettre dans l'arrière-plan quand il s'agit de l'échafaudage de la vie conjugale... mais, hélas! dans cette discussion où la lutte n'est qu'instantanée, lui seul parlera en s'aidant de la volonté, et il ne se taira que lorsque la raison aura succombé et que le jugement ne se sera prononcé qu'en sa faveur...

Les facultés d'ailleurs n'ont été appelées qu'à la condition de se soumettre, la victoire était certaine avant l'engagement de la lutte, nous n'avons obéi qu'à l'habitude en leur faisant l'honneur de leur demander un concours dont nous avions tracé le rôle.

— Par le *comment* et le *pourquoi* nous savons justifier chacun de nos actes... le plus souvent, nous ne pourrions dire comment nous aimons, pourquoi nous aimions, pourquoi nous nous marions...

On se voit en passant, on se connait dans un salut, on s'aime dans un sourire, on se marie sur un regard, regard superficiel, qui n'a cherché ni les antécédents, ni la noblesse des sentiments, ni la droiture d'intention... La coquetterie est le mobile de bien des mariages, l'amour-propre celui du plus grand nombre. On se voit dans un dîner où tout est correct, même ceux qui ne connaissent pas la correction, on se parle entre la valse et le cotillon, on se quitte à la lueur des lustres, on ferme les yeux pour garder intacte l'image exacte de la première entrevue, on suspend les battements de son cœur pour garder la première impression... Qu'importe ce que sera la personne dans l'intimité de l'intérieur, vue au grand jour sous une toilette sérieuse... Qu'importent les impressions qui suivront, toutes ces considérations faibliront devant les premières comme la nuit au lever de l'aurore... Ce sera toujours dans ce lieu, sous ce vêtement, dans ce sourire... que nous penserons à elle... la raison regarde le présent, fouille au fond de cette tête...

Hélas le cœur vaincu regarde en arrière et ne se détache plus du fantôme qui va devenir une réalité... on consultera ses parents avec la volonté déterminée de leur résister s'ils nous font de l'opposition, nous ne souffrirons ni de leurs remontrances, ni de leurs larmes, ni de leurs alarmes, le cœur filial semble s'être fermé pour s'ouvrir à l'amour naissant ou à ce que nous croyons de l'amour... Combien de jeunes personnes, élevées saintement dans une maison d'éducation où elles ont passé une adolescence délicieuse, entrevoient le monde sous un faux jour !... Combien en quittant les bras d'une mère se jettent dans les premiers ouverts.

Combien de jeunes gens ont engagé leur parole, sacrifié leur existence à un sentiment naissant qui s'est porté sur l'objet le plus proche... ne voulant ni la comparaison ni l'expérience du monde et des années, ils ont trompé indignement leur cœur.... ils s'aperçoivent qu'ils ont fait fausse route... il est trop tard...

Malheureux, bien malheureux sont donc ceux qui suivent l'emportement d'un passion passagère qu'ils n'ont pas analysée !... Malheureux, ceux qui sont leurs victimes... Mais bien plus malheureux encore ceux qui font du mariage une question de commerce...

Si le mariage déterminé par le cœur sans la raison est inconséquent, le mariage d'intérêt est coupable... en cela donc, comme en toute chose, il faut une observation judicieuse, un examen approfondi du sentiment éprouvé et inspiré, une grande estime mutuelle et *surtout* il faut la concordance des sentiments, des vues, des idées et des convictions.

C'est surtout dans les liaisons conjugales qu'il doit y avoir conformité d'éducation, et j'ajouterais volontiers d'instruction. S'il est triste pour une femme d'être trop au-dessous de son mari, il est plus triste encore d'être au-dessus de la personne que nous avons besoin de consulter, de placer au premier rang, de regarder comme le chef de la famille!... Sans doute, une femme bien élevée gardera sa place, mais elle souffrira de se sentir supérieure.

Les époux qui s'aiment par le cœur ne goûteront pas de mauvais jours... mais ce cœur insatiable est si inconstant qu'il a besoin d'être maintenu par la raison... sinon, il viendrait un jour où la désillusion, emportant tous les charmes de l'intimité, apporterait dans le ménage une situation pénible, pour ne pas dire dangereuse.

Mais ceux qui s'aiment par le cœur, par l'intelligence, et par la tête s'aiment plus sûrement... rien ne donne de la diversité aux sentiments intimes de notre cœur comme l'intelligence, rien ne les rend durables comme la raison... les époux unis ainsi trouveront là une sauvegarde mutuelle contre les dangers et les séductions du monde. Et si la foi les éclaire ils goûteront un bonheur que rien ne pourra troubler... les adversités pourront surgir, l'union parfaite leur opposera une barrière au delà de laquelle elles n'atteindront point.

Il faut dire aussi que nous croyons quelquefois nous être trompés dans le choix du caractère quand nous nous sommes simplement trompés sur la manière de le traiter... il n'est pas un cœur qui ne soit accessible, pas une volonté qui n'ait un côté faible... c'est à la femme à chercher ce côté, c'est elle qui doit se dévouer dans le mariage... son époux doit pouvoir se confier à sa sagesse et elle doit l'aider, dans la mesure de ses forces et de ses facultés, elle doit surtout l'aimer, bien l'aimer, savoir choisir les moments pour le lui dire, savoir surtout le lui prouver.... elle doit surtout se garder son cœur...

Le tact exquis dont la femme est douée la guidera dans toutes les circonstances et elle se trompera rarement en consultant son courage et son cœur., elle saura se présenter sous des jours nouveaux et surtout sous celui qui lui a gagné le cœur de l'homme qui lui a confié son bonheur et donné sa vie... et quand elle sera mère c'est avec son enfant qu'elle doit partager ce cœur, et son affection doit redoubler au lieu de diminuer...

Combien de femmes sont bourreaux en se croyant victimes, combien étant coupables se croient innocentes... Combien étant injustes se croient l'objet des injustices... Combien se négligent après avoir eu recours à toutes les ressources frivoles de la coquetterie, combien enfin interventissent les rôles dans un ménage!...

Mais dans la décision d'un mariage, ce n'est pas toujours l'âge qui nous rend plus sages !... autant il faut se garder du premier sentiment et lui donner un raisonnement, surtout une comparaison, autant il faut se garder de croire toujours que l'on se trompe avant le moindre examen. Cet examen doit consister dans le caractère dans les facultés intellectuelles et morales, les principes, et les antécédents. Cela ne signifie pas cependant que la question d'intérêt ne doive pas intervenir, mais elle doit être secondaire... Ni le luxe ni la richesse ne font le bonheur, mais le bien-être y contribue... et l'éducation des enfants en dépend.

PERVENCHE.

Etude des MALADIES DE L'ENFANCE — Ce livre est appelé à rendre de grands services aux familles. A la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses, il s'occupe d'un sujet très intéressant. Quoi de plus intéressant, en effet, que la santé de l'enfant ?

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : 75 centimes. Franco par la poste, 1 franc. 21575—43567

AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
SPECIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
et Broderie à la main
à Remiremont (Vosges)
Cette maison, si avantageusement connue et si appréciée par sa clientèle depuis de nombreuses années, vient de mettre en VENTE, pour la SAISON D'ÉTÉ un choix superbe de modèles nouveaux pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES
ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour enfants, tels que :
Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes, Pelisses cachemire et piqué, Robes de baptême, etc., etc.
CHOIX MAGNIFIQUE
DE RIDEAUX EN TOUS GENRES
SPÉCIALITÉ
DE LINGERIE FINE
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET TAIES BRODÉS
Prix exceptionnels
BRODERIES EN TOUS GENRES
Dépôt de Toiles des Vosges
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON
Grand choix d'articles pour 1re communion
Le principe absolu de la Maison des **Fabriques Parisiennes** est de **vendre entièrement de confiance les articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**
PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*
16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

A. BOUTRY, ENTREPR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

A LA TOUR EIFFEL

Chaînes argent, 2 fr. 50
REMONTOIR ARGENT, 13 fr.
Remontoirs or, argent, métal, 8 à 4.000 francs, garantis 2 à 5 ans.
22 fr. MONTRE argent, cuvette argent, à cylindre, 3 rubis, garantie 2 ans.
G. VOUILLARMET, fabt d'horlogerie, ex-président de la Société des Horlogers, 55, Rue BATTANT, à GENÈVE (Doubs).
Envoi fran